



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Pôle Ressources humaines

La Directrice des Ressources
Humaines
Irmine CUTIN

N° **315** /14/15

Dossier suivi par :
Joël Lalore

Téléphone :
03 83 86 21 03

Mél :
ce.drh@ac-nancy-metz.fr

RECTORAT
2 rue Philippe de Gueldres
CO N°30013
54035 Nancy Cedex

Standard : 03 83 86 20 20

Accueil du public :
du lundi au vendredi
de 8h30 à 11h30
et de 13h30 à 16h30

Nancy, le 29 octobre 2014

**Le Recteur,
Chancelier des Universités de Lorraine**

à

Mesdames et messieurs les DA-SEN
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
Mesdames et messieurs les directeurs de CIO

Objet : Postes adaptés - Année scolaire 2015-2016

Référence : Dispositif d'accompagnement des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation, confrontés à des difficultés de santé.

Décret 2007-632 du 27 avril 2007 relatif à l'adaptation du poste de travail de certains personnels et circulaire ministérielle 2007-106 du 9 mai 2007 publiée au BO n°20 du 17 mai 2007.

Je rappelle à votre attention les dispositions des textes cités en référence relatifs au dispositif d'accompagnement des personnels titulaires enseignants, d'éducation et d'orientation confrontés à des difficultés de santé.

Ce dispositif doit être considéré comme une période transitoire pendant laquelle une aide est apportée en vue :

- de recouvrer la capacité d'assurer la plénitude des fonctions antérieures
- ou de préparer une reconversion professionnelle.

L'affectation sur un poste adapté de courte durée est prononcée pour une durée d'un an, éventuellement renouvelable pour une durée égale dans la limite maximale de trois ans.

L'affectation sur un poste adapté de longue durée est prononcée pour une durée de quatre ans, éventuellement renouvelable.

L'agent affecté sur poste adapté perd son affectation de titulaire.

A la sortie du dispositif, l'agent devra participer au mouvement afin d'obtenir une nouvelle affectation dans son corps d'origine.

La formulation de la demande se fera par le biais d'une application mise en ligne sur : <https://pial.ac-nancy-metz.fr>, rubrique « Bouquet de services », Mon espace RH, choix « Demande de poste adapté ».

Cette application sera ouverte du 1er novembre 2014 au 14 décembre 2014.

Les personnels pourront se faire accompagner dans la rédaction de leur projet professionnel par les conseillers mobilité carrière de la direction des ressources humaines.

- Pour les personnels du 1er degré : madame Tiquet (03 83 86 22 56)
- Pour les personnels du second degré : monsieur Ferretti (03 83 86 89 95)

En tout état de cause et dans toutes les phases du dispositif, une assistante de service social en faveur des personnels, joignable au sein de chaque DSDEN, se tient à la disposition des agents pour les aider dans leur démarche.

- DSDEN de Meurthe et Moselle : madame Nathalie Hugon et madame Caren Bobko (03 83 93 56 79)
- DSDEN de Meuse : madame Murielle Greiner (03 29 76 63 85)
- DSDEN de Moselle : madame Christelle Barthel et madame Sylvie Solana (03 87 38 64 25)
- DSDEN des Vosges : madame Laurence Compte (03 29 64 80 46)

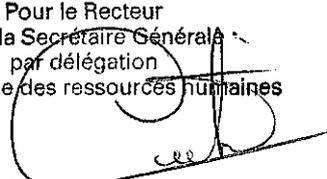
Chaque agent ayant formulé une demande d'affectation sur poste adapté sera convoqué par un médecin de prévention du rectorat afin que sa situation médicale soit évaluée.

Je vous remercie de bien vouloir assurer la plus large diffusion de la présente circulaire et de veiller à l'information des personnels qui pourraient relever de ce dispositif ainsi que des personnels placés en congé de longue maladie ou de longue durée.

Pour le Recteur
Par délégation
La Secrétaire Générale d'académie

Sylvie Thirard

Pour le Recteur
Pour la Secrétaire Générale
par délégation
La Directrice des ressources humaines


Irmine Cutin

Copie :

Mesdames les assistantes sociales des personnels
Mesdames les médecins de prévention